



FOCUS N°85

Baromètre démographique 2026 de la Région de Bruxelles-Capitale

JEAN-PIERRE HERMIA

Comment a évolué la population de la Région bruxelloise en 2025 ? A-t-elle poursuivi sa croissance, entamée il y a 30 ans, ou, au contraire, a-t-elle diminué ? Ce Focus fait le point sur cette évolution démographique, de même que sur la composition de la population bruxelloise au 1^{er} janvier 2026.

Introduction

Au début des années 2020, l'évolution de la population de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) a d'abord été ralentie par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, puis dopée par l'afflux de ressortissants ukrainiens. Que s'est-il passé en 2025 ? La population a-t-elle continué à augmenter, ou, au contraire, les nombreux départs de la RBC vers la Flandre et la Wallonie l'ont-ils fait diminuer pour la première fois depuis 30 ans ?

Ce Focus a pour objectif de répondre à cette question et de décrire plus globalement l'évolution de la population (naissances, décès, migrations) de la RBC en 2025. En outre, ce Focus dresse le portrait de la population bruxelloise au 1^{er} janvier 2026 (âge, sexe, nationalité, ménages). Les analyses se basent sur les statistiques de l'Office belge de statistique (Statbel), elles-mêmes issues du Registre National. La population prise en compte dans ce Focus est la population légalement domiciliée en RBC, de laquelle sont retirées les personnes candidates au statut de réfugié (Registre d'attente).

La population bruxelloise a stagné en 2025

Au 1^{er} janvier 2026, la Région de Bruxelles-Capitale compte 1 255 834 habitantes, soit seulement 39 de plus qu'une année auparavant (①). L'augmentation de la population en 2025 n'est donc que de ... +0,003 % en Région bruxelloise ! Elle est donc moins importante qu'en Wallonie (+0,2 %) et surtout, qu'en Flandre (+0,6 %). Jamais, depuis 1996 et le début de cette croissance démographique ininterrompue en 30 ans, l'augmentation de la population n'a été aussi faible en RBC. On peut même la qualifier de stagnation de la population bruxelloise.

Cette stagnation de la population s'explique par la conjonction des trois mouvements démographiques suivants (①, ②) :

- › Le mouvement naturel (→ [Glossaire](#)) est un élément positif pour l'évolution de la population en RBC en 2025. En effet, le nombre de naissances dépasse nettement le nombre de décès. Le solde naturel est de +5 103.
- › Le mouvement migratoire international (→ [Glossaire](#)) est, lui aussi, un élément positif pour l'évolution de la population en RBC en 2025. Le nombre d'immigrations vers la RBC en

provenance directe de l'étranger dépasse largement le nombre d'émigrations depuis la RBC vers l'étranger. Le solde migratoire international est de +13 988 en 2025.

- Le mouvement migratoire interne (→ [Glossaire](#)) est un élément négatif pour l'évolution de la population en RBC. En effet, le nombre de départs de la RBC vers la Flandre ou la Wallonie dépasse nettement le nombre d'entrées en RBC, en provenance de la Flandre ou de la Wallonie. Le solde migratoire interne est de -18 553 en 2025.

À cela s'ajoute l'ajustement statistique (→ [Encadré 1](#)), négatif concernant cette année 2025, et qui s'élève à -499.



1. Qu'est-ce que l'ajustement statistique ?

Il s'agit du solde des opérations ayant eu lieu pendant l'année *x-1* et qui n'ont pas encore été prises en compte par le Registre national au moment du transfert à Statbel des données concernant les mouvements de population au cours de l'année *x-1* et le stock au 1^{er} janvier de l'année *x*.

Cet ajustement statistique, de -499 personnes pour l'année 2025, comprend donc les notifications tardives des événements démographiques ayant eu lieu l'année précédente (2024 dans ce cas-ci) : les changements qui ont été enregistrés après le 1^{er} mars de l'année *x* (en 2025), mais qui ont eu lieu au cours de l'année *x-1* (en 2024).

Le solde naturel poursuit sa diminution

Durant l'année 2025, la population de la Région de Bruxelles-Capitale se stabilise notamment de par son solde naturel positif (→ [Glossaire](#)) : il y a 5 103 naissances de plus que de décès dans la Région. Ce solde naturel est un peu plus faible qu'en 2024, où la Région avait gagné 5 330 habitant·es par l'excédent de naissances sur les décès.

En 2025, la RBC est de nouveau la seule des trois régions du Royaume à connaître un solde naturel positif : il est de -5 817 en Wallonie et de -4 176 en Flandre.

La natalité continue à (légèrement) diminuer

Au cours de l'année 2025, 13 663 enfants sont nés en Région bruxelloise¹, soit 167 naissances de moins que l'année précédente. Cette baisse prolonge donc la diminution des naissances, entamée en 2015 en RBC. Cette baisse des naissances est elle-même liée à la chute de la fécondité que connaît la Région depuis 2010 (Wertz *et al.*, 2025). En effet, l'indice conjoncturel de fécondité n'a cessé de diminuer depuis 2010 et atteindrait la valeur plancher de 1,32 enfant par femme en 2025 en Région de Bruxelles-Capitale, selon les chiffres provisoires de Statbel. Cet indicateur, qui mesure le niveau de fécondité du moment, est désormais largement moins élevé qu'en Flandre (1,48) et qu'en Wallonie (1,41) Cette diminution est en partie due à une maternité plus tardive, combinée au départ de nombreuses Bruxelloises vers le Brabant flamand, avant même d'avoir eu leur(s) enfant(s), ce qui hausse la fécondité dans cette province (Wertz *et al.*, 2025, Statistiek Vlaanderen, 2026).

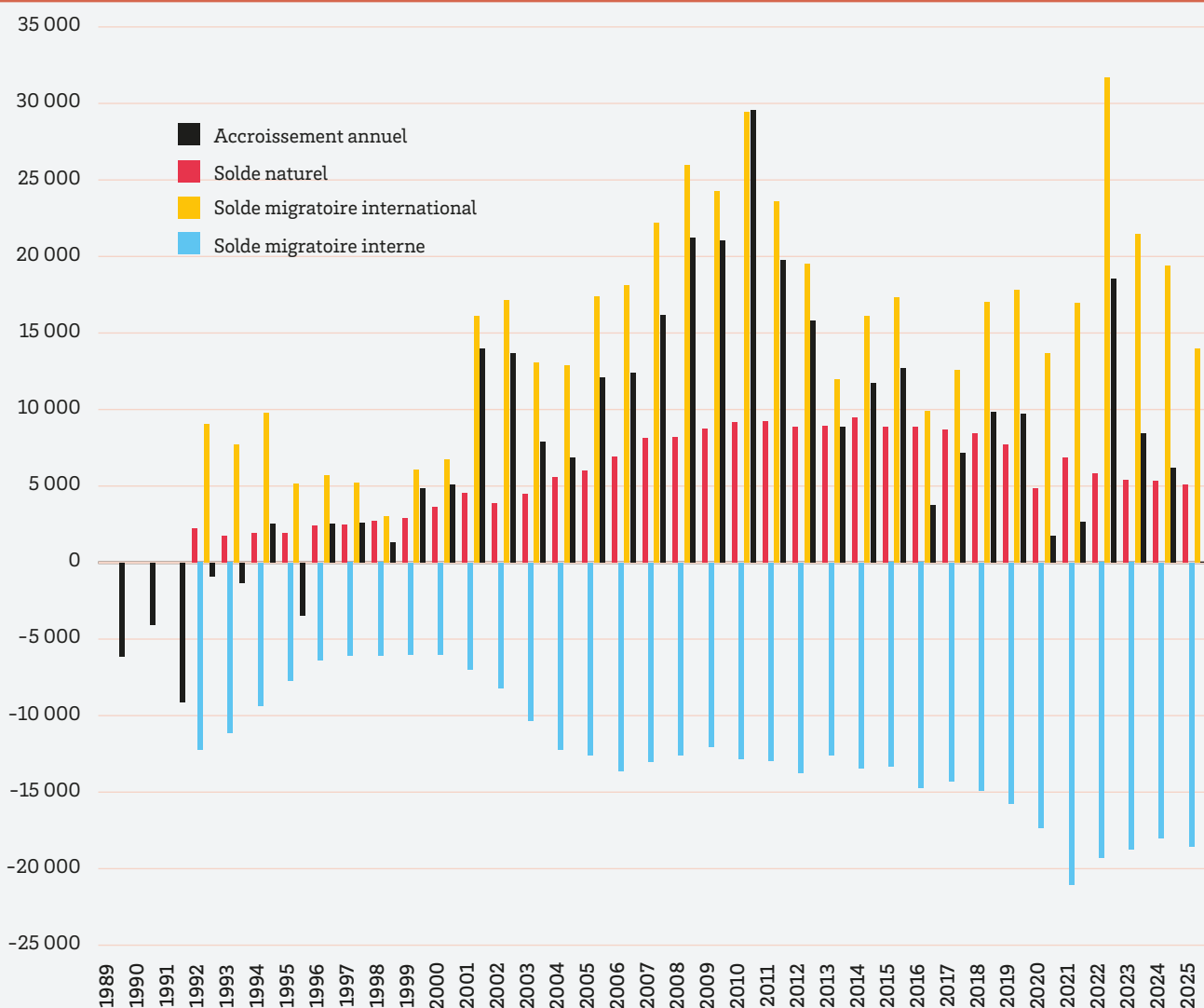
Le taux brut de natalité (→ [Glossaire](#)) a très légèrement diminué, et s'établit à 10,9 ‰ en 2025. Il reste plus élevé en RBC qu'en

① MOUVEMENT DE LA POPULATION EN RBC (ANNÉES 2020 À 2025)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population au 1^{er} janvier	1 218 255	1 219 970	1 222 637	1 241 175	1 249 597	1 255 795
Mouvement naturel						
Naissances	15 847	15 690	14 744	13 987	13 830	13 663
Décès	10 984	8 849	8 914	8 583	8 500	8 560
<i>Solde naturel</i>	4 863	6 841	5 830	5 404	5 330	5 103
Mouvement migratoire interne						
Immigrations internes	23 585	23 854	25 011	25 023	25 109	24 786
Émigrations internes	40 904	44 905	44 318	43 775	43 102	43 339
<i>Solde migratoire interne</i>	-17 319	-21 051	-19 307	-18 752	-17 993	-18 553
Mouvement migratoire international						
Immigrations internationales	42 748	48 414	62 522	56 166	54 267	48 179
Entrées	35 993	39 261	52 470	45 281	42 362	37 952
Réinscriptions après radiation	5 341	5 905	6 001	6 093	6 468	6 033
Changements de registre (entrées)	1 414	3 248	4 051	4 792	5 437	4 194
Émigrations internationales	29 113	31 449	30 837	34 723	34 869	34 191
Sorties	14 283	15 285	15 994	16 451	17 516	17 140
Radiations	14 556	15 924	14 552	17 819	16 802	16 396
Changements de registre (sorties)	274	240	291	453	551	655
<i>Solde migratoire international</i>	13 635	16 965	31 685	21 443	19 398	13 988
Ajustement statistique	536	-88	330	327	-537	-499
Population au 1^{er} janvier de l'année suivante	1 219 970	1 222 637	1 241 175	1 249 597	1 255 795	1 255 834
Accroissement annuel	1 715	2 667	18 538	8 422	6 198	39

Source : Statbel (RN), calculs IBSA

② COMPOSANTES DU MOUVEMENT DE LA POPULATION EN RBC DE 1989 À 2025 (EN NOMBRE DE PERSONNES)



Source : Statbel (RN), calculs IBSA

Flandre (9,0 ‰) et qu'en Wallonie (8,7 ‰). Même si elle est en diminution, la natalité reste donc plus élevée à Bruxelles que dans les deux autres régions. Même si la fécondité est plus basse à Bruxelles que dans les deux autres régions, la natalité y est plus élevée, du fait d'une plus grande proportion de femmes en âge d'avoir de maternité.

La mortalité reste nettement plus faible en RBC qu'ailleurs

En 2025, la Région de Bruxelles-Capitale a enregistré 8 560 décès, soit 60 décès de plus que l'année précédente. Le taux brut de mortalité (→ [Glossaire](#)) de la RBC était de 6,8 ‰, soit largement inférieur aux valeurs de la Flandre (9,7 ‰) et de la Wallonie (10,2 ‰). Ce taux est en très légère hausse en RBC, mais il reste particulièrement faible. En d'autres termes, la mortalité est nettement plus faible en RBC que dans les deux autres régions du Royaume. Cela s'explique par une population globalement plus jeune, avec une proportion de personnes âgées (la plus soumise au risque de décès) nettement moins élevée que dans les deux autres régions.

L'espérance de vie à la naissance (→ [Glossaire](#)) de la Région bruxelloise est en hausse, passant de 82,15 ans en 2024 à 82,31 ans en 2025. Elle se situe entre celle des deux autres régions du pays : elle est de 83,34 ans en Flandre et de 81,00 ans en Wallonie.

En Région bruxelloise, l'espérance de vie à la naissance reste plus haute pour les femmes (84,55 ans) que pour les hommes (79,88 ans). L'écart entre les deux sexes, qui avait tendance à s'amenuiser depuis une vingtaine d'années – il était encore de plus de 6 années en 2000 – est en légère hausse entre 2024 et 2025 (4 ans et 8 mois, soit un mois et demi de plus).

La RBC perd toujours de nombreux habitant·es au profit de la Flandre et de la Wallonie

Au cours de l'année 2025, 24 786 personnes sont venues s'installer en Région bruxelloise, en provenance de la Flandre ou de la Wallonie. Ce nombre d'immigrations internes est en légère diminution (-323, soit -1,3 % par rapport à l'année 2024). Il est également légèrement plus faible qu'au cours des années précédant et suivant la crise du COVID-19².

Toujours en 2025, 43 339 Bruxelloises et Bruxellois ont quitté la Région pour aller s'installer en Flandre ou en Wallonie. Ce nombre d'émigrations internes est en légère augmentation (+237, soit +0,5 %), après une diminution constante pendant 3 ans. Il reste néanmoins en dessous de 2021, année record des

départs de la Région bruxelloise avec 44 905 émigrations internes. Contrairement à ce qui est fréquemment véhiculé dans le débat public, même si le nombre de départs de la RBC reste à un niveau très élevé en 2025, il ne s'agit pas d'un record.

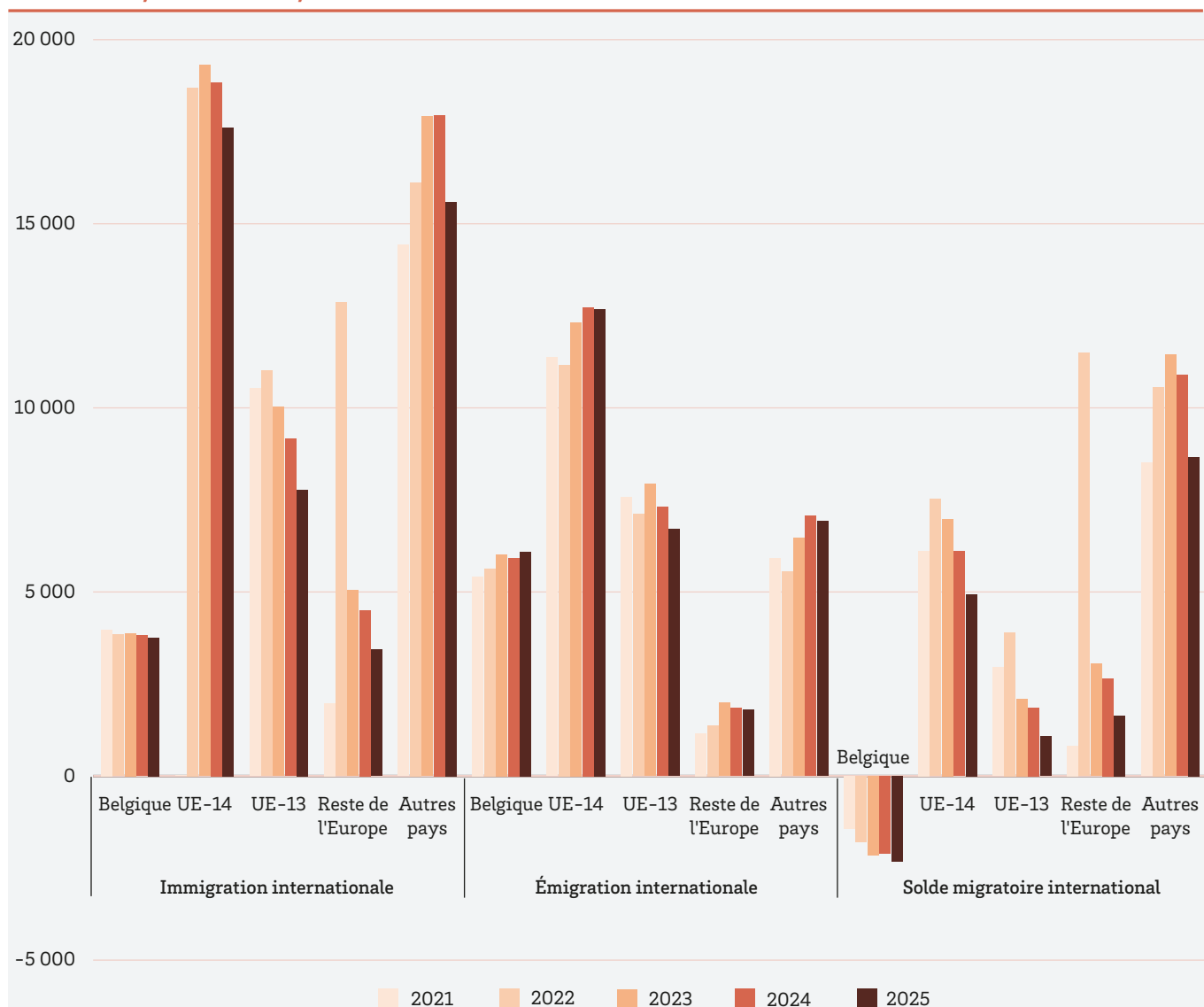
La différence entre les immigrations et les émigrations internes, soit le solde migratoire interne, s'élève à -18 553 unités en 2025. Il constitue donc toujours l'élément négatif de l'évolution de la population bruxelloise : la Région reste nettement déficitaire vis-à-vis de la Flandre et de la Wallonie par le jeu des migrations interrégionales. Ce déficit s'accroît en 2025 (-560 par rapport à 2024, soit une accentuation de 3,1 %), du fait de la diminution du nombre d'immigrations internes et de l'augmentation du nombre d'émigrations internes. Ce déficit reste néanmoins de 12 % moins négatif que ce qu'il était en 2021 (-21 051), l'année où il était le plus conséquent pour l'évolution de la population bruxelloise. Ce sont notamment les communes du Brabant flamand les plus proches de la RBC qui bénéficient le plus des migrations internes avec celle-ci (Statistiek Vlaanderen, 2026).

Une diminution importante de l'immigration internationale

Au cours de l'année 2025, 48 179 personnes sont venues s'installer en Région bruxelloise en provenance d'un pays étranger. C'est 6 088 personnes de moins qu'en 2024 (soit une baisse relative de 11,2 %), près de 8 000 personnes de moins qu'en 2023 et même près de 14 000 de moins qu'en 2022, année du début de la guerre russo-ukrainienne et de l'arrivée massive de ressortissants ukrainiens en RBC. Ce nombre d'immigrations internationales en nette baisse en 2025 se situe dans la moyenne basse des vingt dernières années.

Cette baisse importante en 2025 touche tous les grands groupes de nationalités des immigrants internationaux (3). Près d'un immigrant international en Région bruxelloise sur douze est belge (7,8 %) et plus de la moitié (52,7 %) d'entre eux sont de nationalité d'un des autres pays de l'UE. Parmi ceux-ci, la part des ressortissants des « nouveaux » pays de l'U.E. a tendance à diminuer depuis 2022. Même s'il est loin d'atteindre son nombre record de 2022 lié à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, entraînant un afflux inégalé d'Ukrainiens en RBC, le nombre d'immigrants internationaux du reste de l'Europe représentent toujours 7,1 % de l'immigration internationale en 2025. Enfin, près d'un tiers (32,4 %) des immigrants internationaux ne sont pas européens.

3 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'IMMIGRATIONS, D'ÉMIGRATIONS INTERNATIONALES ET DU SOLDE MIGRATOIRE INTERNATIONAL DE LA RBC, DE 2021 À 2025, SELON LA NATIONALITÉ



Source : Statbel (RN), calculs IBSA

Toujours au cours de l'année 2025, 34 191 Bruxelloises et Bruxellois ont quitté la Région pour s'installer dans un pays étranger. Ce nombre est en diminution par rapport à l'année 2024 (-678, soit -1,9 %), mais il s'inscrit dans la moyenne des deux dernières décennies.

Parmi ces émigrants internationaux, plus d'un sur six (17,8 %) est belge, et plus de la moitié (56,7 %) sont de nationalité d'un des autres pays de l'UE (3). Il n'y a toujours pas, à l'heure actuelle, de phénomène important de migrations de retour vers l'Ukraine, trois années après l'arrivée de nombreux ressortissants ukrainiens.

Le solde migratoire international, c'est-à-dire la différence entre les immigrations et les émigrations internationales, est de +13 988 unités en 2025 en RBC, soit une baisse de 27,9 % par rapport à 2024. Les migrations internationales restent l'élément qui pousse le plus à la hausse la population de la Région. Néanmoins, ce solde migratoire international est en très nette diminution par rapport aux trois dernières années. Cette évolution importante à la baisse explique en grande partie la stagnation de la population bruxelloise en 2025. Selon les dernières perspectives démographiques, la Région bruxelloise pourrait même perdre des habitantes au cours des prochaines années (→ Encadré 2).

En 2025, ce solde migratoire est surtout positif (3) pour les ressortissants non-européens (+8 670) et pour ceux des « anciens » pays de l'UE (hors Belgique) (+4 933). Il est négatif pour les Belges (-2 329). Cela veut donc dire qu'il y a plus de Belges qui quittent la Région bruxelloise pour s'installer à l'étranger que de Belges qui viennent s'installer en RBC depuis l'étranger.

10 des 19 communes ont perdu des habitantes en 2025

Au cours de l'année 2025, la population n'a augmenté que dans 9 des 19 communes bruxelloises (5), soit largement moins qu'au cours des dernières décennies. Il n'y a qu'à Etterbeek, une commune qui avait connu une diminution non négligeable de sa population en 2024, que l'augmentation atteint le pourcent (+1,0 %) en 2025, soit 507 habitantes supplémentaires. Néanmoins, c'est à Anderlecht que la croissance absolue a été la plus importante : 876 habitantes supplémentaires, soit +0,7 %. Elle atteint les +0,4 % à Forest et à Uccle. Enfin, elle est très faible à Evere et dans la Ville de Bruxelles (+0,2 %), et presque nulle à Ganshoren et les deux Woluwe.

La population a diminué dans 10 communes en 2025, et plus particulièrement à Koekelberg (-401 habitantes, soit -1,7 %, la diminution relative la plus importante), à Ixelles (-735 habitantes, la diminution absolue la plus importante, soit -0,8 %). La commune de Schaerbeek perd à nouveau des habitantes en 2025 (-497 habitantes, soit -0,4 %), et est désormais moins peuplée qu'Anderlecht : 129 278 habitantes à Schaerbeek et 129 600 à Anderlecht. Cette dernière occupe donc désormais la seconde place dans le palmarès des communes bruxelloises les plus peuplées, juste derrière la Ville de Bruxelles.

Tout comme au niveau de la Région bruxelloise dans son ensemble, l'évolution de la population de chacune des 19 communes au cours de l'année 2025 est le fruit de mouvements naturels et migratoires différenciés entre communes (6 à 8).



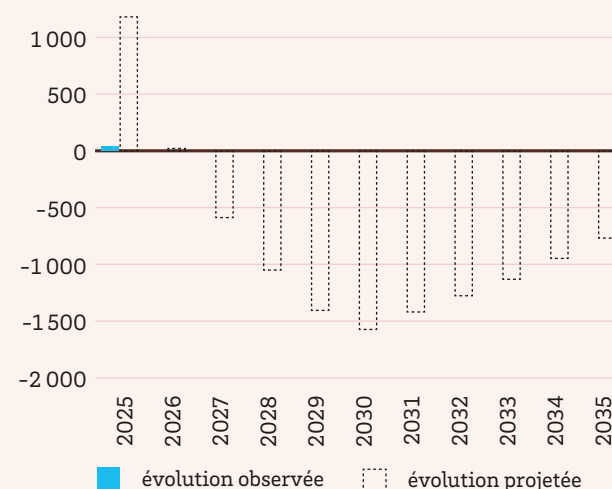
2. Cette stagnation de la population se poursuivrait-elle dans les années à venir ?

D'après les perspectives démographiques publiées en février 2026 (Bureau fédéral du Plan et Statbel, 2026), la population bruxelloise aurait dû augmenter de près de 1 200 habitantes pendant l'année 2025 (4), ce qui fut loin d'être le cas (seulement 39 habitantes supplémentaires). Cette différence s'explique par un nombre de naissances et de migrations internationales (tant les immigrations que les émigrations) finalement moins élevé que projeté.

Selon ces perspectives démographiques, la Région bruxelloise connaîtrait une stagnation de sa population en 2026, suivie d'une légère baisse, chaque année d'ici 2035, s'échelonnant de -600 en 2027 à -1 600 en 2030. La RBC pourrait ainsi repasser sous le seuil du 1,25 million d'habitantes dès 2032.

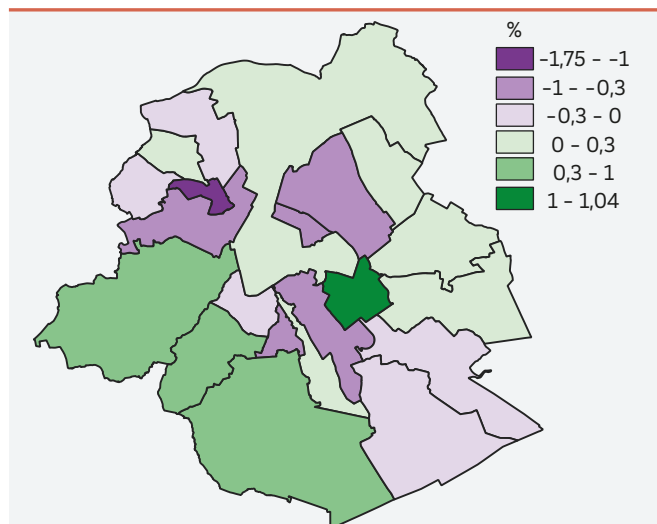
Il est à rappeler que les projections de population sont le résultat d'hypothèses émises sur les composantes démographiques. En aucun cas, elles ne sont des prédictions.

4 ÉVOLUTION DE LA POPULATION OBSERVÉE ET PROJETÉE EN RBC (ANNÉES 2025 À 2035)



Source : évolution observée : Statbel (RN) ; évolution projetée : BfP & Statbel (2026)

5 TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE LA POPULATION EN RBC EN 2025

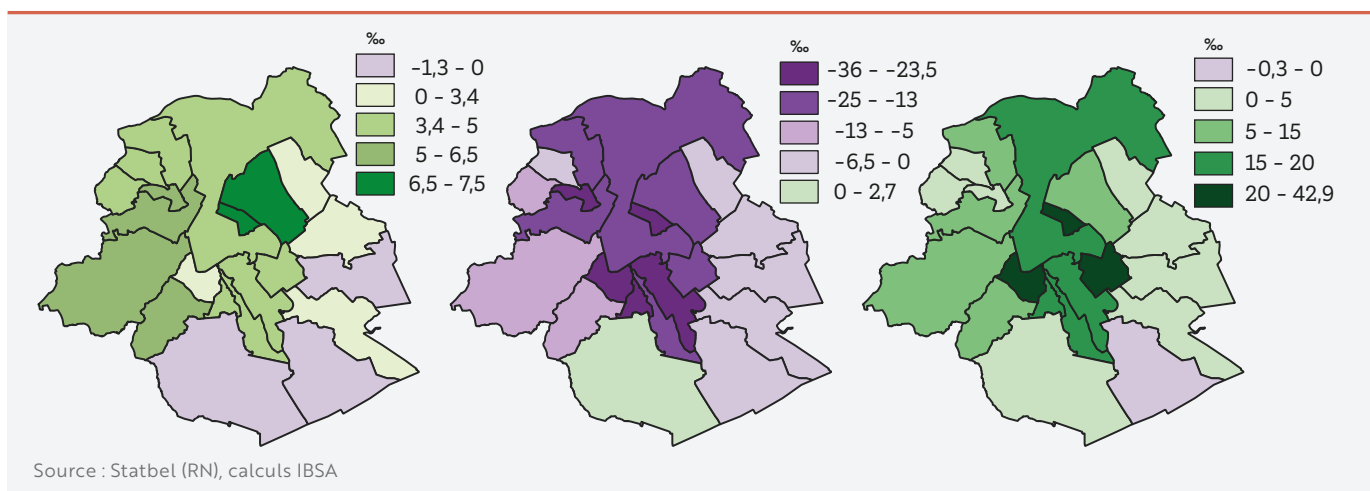


Source : Statbel (RN), calculs IBSA

⑥ SOLDE NATUREL RELATIF EN RBC EN 2025

⑦ SOLDE MIGRATOIRE INTERNE RELATIF EN RBC EN 2025

⑧ SOLDE MIGRATOIRE INTERNATIONALE RELATIF EN RBC EN 2025



Le solde naturel relatif (⑥) est positif dans 16 des 19 communes en 2025. Il est notamment lié à la structure par âge de chacune des communes : là où il y a proportionnellement plus de personnes âgées, la mortalité est plus importante et la natalité, souvent plus faible. Le solde y sera faible, voire négatif. Au contraire, là où il y a proportionnellement plus de jeunes, la mortalité est plus faible, et la natalité, souvent plus élevée. Le solde y sera élevé. Il est le plus important dans les communes de première couronne du nord (Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, où il dépasse chaque fois les +7 ‰), et est moindre en seconde couronne, notamment à Woluwe-Saint-Pierre, à Uccle et à Watermael-Boitsfort (-1,2 ‰). Dans ces trois dernières communes, il y a eu plus de décès que de naissances en 2025.

Chacune des communes bruxelloises a accueilli en 2025 beaucoup de personnes en provenance de la Flandre et de la Wallonie. De même, de très nombreuses personnes ont quitté chacune d'entre elles pour aller s'installer en Flandre ou en Wallonie. Au total, le solde migratoire interne n'est positif que dans une seule commune en 2025 (⑦). Ainsi, il n'y a qu'à Uccle où il y a plus d'arrivées que de départs vers la Flandre et la Wallonie. Partout ailleurs, les départs sont plus nombreux que les arrivées. C'est particulièrement le cas pour les communes de première couronne que sont Koekelberg, Saint-Gilles, Ixelles et surtout Saint-Josse-ten-Noode, où le solde migratoire interne relatif atteint -38,6 ‰.

La Région bruxelloise est globalement attractive par rapport à l'étranger en 2025 : il y a eu beaucoup plus d'arrivées depuis l'étranger que de départs. Globalement, ce sont les communes centrales et de première couronne vis-à-vis desquelles il y a le plus d'échanges internationaux (Hermia et Tennstedt, 2025). À l'exception de Watermael-Boitsfort, le solde migratoire international est positif pour toutes les communes bruxelloises en 2025 (⑧). Cela veut donc dire que pour chacune des 18 autres communes, il y a plus d'arrivées depuis l'étranger que de départs. C'est d'autant plus le cas pour les communes de première couronne que sont Etterbeek, Saint-Josse-ten-Noode et surtout Saint-Gilles (+24,2 ‰). Dans ces trois communes, la présence de ressortissants européens est particulièrement importante : bon nombre d'entre eux travaillent dans le giron des institutions européennes et internationales. Globalement, les communes de seconde couronne sont moins bénéficiaires du surplus des arrivées depuis l'étranger sur les départs vers l'étranger.

Le portrait de la population bruxelloise en 2026

La population bruxelloise vieillit, mais reste plus jeune que celle des deux autres régions du pays

En Région de Bruxelles-Capitale, l'âge moyen a augmenté de deux mois et demi (0,20 an) en une année, passant de 38,07 ans au 1^{er} janvier 2025 à 38,27 ans au 1^{er} janvier 2026. Cet indicateur augmente pour la dixième année consécutive dans la Région. Cependant, il reste nettement inférieur à celui des deux autres régions, où il est de 43,43 ans en Flandre et de 42,46 ans en Wallonie. En moyenne, les femmes bruxelloises sont toujours un peu plus âgées (âge moyen de 39,15 ans) que les hommes bruxellois (37,34 ans).

La Région bruxelloise compte proportionnellement moins de personnes âgées : la part des 65 ans et plus n'y atteint que 13,4 % au 1^{er} janvier 2026, contre 22,1 % en Région flamande et 20,6 % en Wallonie. Les jeunes de moins de 18 ans, en revanche, y sont relativement plus nombreux (21,0 %, contre 19,0 % en Flandre et 19,6 % en Wallonie). Enfin, la Région bruxelloise se distingue surtout par la part plus élevée de personnes de 18 à 64 ans, qui représentent 65,7 % de la population, pour un peu moins de 60 % dans les deux autres régions.

La Région se réfeminise légèrement depuis quelques années

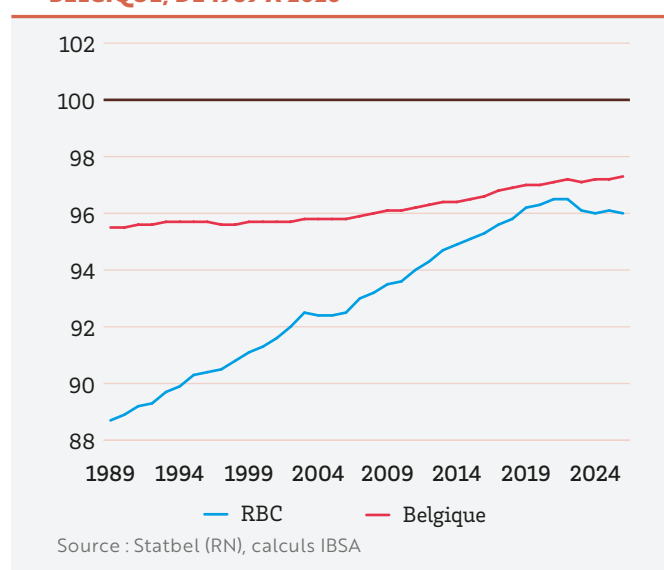
Au 1^{er} janvier 2026, la Région bruxelloise compte 615 008 hommes et 640 826 femmes, soit 49 % d'hommes et 51 % de femmes. Le rapport de masculinité (→ Glossaire) est de 95,97. Cela veut donc dire qu'on compte 96 hommes pour 100 femmes en RBC.

Depuis la création de la Région bruxelloise, il y a toujours eu (nettement) plus de femmes que d'hommes habitant celle-ci (⑨). Jusque dans les années 1990, la population bruxelloise comptait une part importante de personnes (très) âgées, parmi lesquelles les femmes étaient nettement majoritaires. Néanmoins, le rapport de masculinité y a été en hausse quasiment continue entre 1989 et 2021, en passant de 88,7 à 96,5. Cela s'explique, d'une part, par le fait que

la proportion de personnes âgées (parmi lesquelles les femmes sont majoritaires) a nettement diminué au cours de ces 3 décennies. D'autre part, la proportion d'enfants a augmenté dans les années 1990 et 2000. Or, en dessous de l'âge de 15 ans, il y a toujours 5 % de plus de garçons que de filles (Hermia, 2018).

Néanmoins, depuis 2021, le rapport de masculinité plafonne et a même tendance à légèrement diminuer. Cette légère féminisation de la population bruxelloise s'explique notamment par la chute de la fécondité affectant la Région bruxelloise depuis la fin des années 2000, rendant de moins en moins nombreuse la population de moins de 15 ans (parmi laquelle les garçons sont plus nombreux que les filles). En outre, la légère hausse récente de la proportion de personnes âgées (parmi lesquelles les femmes sont majoritaires) a tendance à renforcer cette légère féminisation de la population bruxelloise au cours des dernières années.

9 ÉVOLUTION DU RAPPORT DE MASCULINITÉ EN RBC ET EN BELGIQUE, DE 1989 À 2026



Une présence étrangère très importante, mais en légère diminution

Au 1^{er} janvier 2026, au sein de la population de la Région bruxelloise, 461 155 personnes n'ont pas la nationalité belge, soit 5 900 de moins qu'un an auparavant. 36,7 % des personnes habitant en RBC sont donc étrangères. Pour la première fois au cours des 20 dernières années, cette proportion a diminué entre 2025 et 2026. Cette baisse pourrait s'expliquer par la hausse très importante, en 2025, du montant à payer pour pouvoir acquérir la nationalité belge (→ Encadré 3).

Néanmoins, la part de la population étrangère reste plus de trois fois plus élevée en RBC qu'en Flandre (11,0 %) et qu'en Wallonie (11,1 %). Elle est également nettement plus élevée que dans les communes d'Anvers (23,2 %) et de Liège (21,1 %), villes-centres des deux principales métropoles flamande et wallonne.

62,8 % des non-Belges vivant en RBC sont ressortissants d'un autre pays de l'Union Européenne en 2026. Parmi les étrangers résidant en RBC, les Français sont de loin les plus nombreux (71 508), suivis des Roumains (45 702, en baisse de 800 par rapport à 2025), des Italiens (37 421) et des Espagnols (33 509), qui dépassent désormais les Marocains (31 420, en baisse de 1 300). Notons que les Ukrainiens représentent désormais la septième nationalité étrangère la plus représentée en Région bruxelloise (17 988 ressortissants, soit 1 100 de plus), dépassant les Polonais (16 363, en baisse de 1 200).



3. Changement législatif concernant l'acquisition de la nationalité belge

Un changement législatif datant du 18 juillet 2025 modifie le montant du droit d'enregistrement pour toute demande de nationalité belge introduite (par déclaration ou demande de naturalisation). Le 29 juillet 2025, ce montant est ainsi passé de 150 euros à 1 000 euros. En outre, autre changement, le droit d'enregistrement est indexé annuellement à partir du 1^{er} janvier 2026.

Cette hausse très importante du droit d'enregistrement, qui a été multiplié par plus de six du jour au lendemain, a très probablement incité de nombreux étrangers à introduire leur demande avant cette date-butoir du 29 juillet 2025. Cela explique en partie la hausse importante du nombre d'acquisitions de la nationalité belge en 2025, par rapport à 2024. Ainsi, 17 897 Bruxellois étrangers ont acquis la nationalité belge en 2025, contre 14 508 en 2024, soit une hausse relative de 23 %. Cette hausse relative est particulièrement importante pour les Polonais (+55 %), les Français (+64 %), et surtout pour les Syriens³ (+93 %).

Par contre, il est probable que le nombre d'acquisitions de la nationalité belge diminue en 2026.

Un nombre de ménages en très légère baisse

La Région bruxelloise compte 580 628 ménages privés au 1^{er} janvier 2026. Près de la moitié de ces ménages privés (47 %) sont composés d'une seule personne, et près d'un quart sont composés de deux personnes.

Le nombre de ménages privés a baissé de 1 342 unités au cours de l'année 2025. Cela correspond à une diminution relative de 0,23 %. Cette baisse interrompt un épisode de croissance du nombre de ménages de 8 années consécutives.

C'est surtout le nombre de ménages d'une personne qui a baissé au cours de l'année 2025 (3 012 de moins). Les ménages de deux personnes sont quant à eux plus nombreux qu'en 2025 (1 433 de plus).

La taille moyenne des ménages privés reste stable, après avoir diminué de manière légère mais continue pendant 7 années. Elle s'élève à 2,14 personnes en 2026.

Au 1^{er} janvier 2026, 67 974 ménages privés bruxellois sont des familles monoparentales, soit 4 400 de plus qu'au 1^{er} janvier 2016. Ils y représentent 11,7 % des ménages privés, soit un peu moins qu'en Wallonie (12,4 %), mais nettement plus qu'en Flandre (8,4 %), où la monoparentalité est moins fréquente. Enfin, en RBC, seul un ménage monoparental sur sept (14,2 %) a un homme pour personne de référence, alors qu'en Flandre et en Wallonie, c'est le cas de plus d'un ménage monoparental sur cinq (respectivement 21,0 % et 20,6 %).

En résumé

Au 1^{er} janvier 2026, la Région de Bruxelles-Capitale compte 1 255 834 habitantes. Jamais elle n'a été aussi peuplée. Au cours de l'année 2025, la population a stagné (+39 habitantes). Cette stagnation est due à la conjonction des trois éléments suivants :

- › Le nombre de naissances reste nettement plus élevé que celui des décès. Le solde naturel reste positif (+5 103), malgré la nouvelle baisse du nombre de naissances.
- › Le nombre de départs vers les deux autres régions (émigrations internes) reste nettement plus élevé que celui d'arrivées dans la Région, depuis la Flandre ou la Wallonie (immigrations internes). Le solde migratoire interne reste donc nettement défavorable à la Région bruxelloise (-18 553). Il s'accroît légèrement en 2025, après s'être atténué trois ans de suite.
- › Le nombre d'arrivées depuis un pays étranger (immigrations internationales) est nettement supérieur à celui des départs vers un pays étranger (émigrations internationales). Néanmoins, le solde migratoire international, de +13 988 unités, est en forte chute, principalement du fait d'une nette baisse de l'immigration internationale.

La population de la Région bruxelloise se distingue de celles de la Flandre et de la Wallonie sur plusieurs caractéristiques :

- › Bien que vieillissante elle aussi, elle reste globalement nettement plus jeune, avec une faible proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, et une proportion importante de jeunes adultes.
- › La proportion d'étrangers (36,7 %) y est plus de trois fois plus importante que dans les deux autres régions. Néanmoins, elle est en baisse d'un demi-point de pourcentage. Cette proportion est en baisse pour la première fois depuis 20 ans.
- › Près de la moitié des ménages bruxellois (47 %) sont composés d'une personne seule. Le nombre de ménages est en baisse de 1 342 unités, soit de 0,23 %, au cours de l'année 2025.

Bibliographie

- BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN, STATBEL, 2026. *Perspectives de population 2025-2080.*
- IBSA, HERMIA J.-P., 2018. *Baromètre démographique 2018 de la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA, 28.
- IBSA, HERMIA J.-P., TENNSTEDT D., 2025. *Baromètre démographique 2025 de la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA, 78.
- IBSA, WERTZ I., HERMIA J.-P., DE WAELE P., 2025. *Comprendre la forte baisse de la fécondité en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA, 69.
- STATISTIEK VLAANDEREN, 2026. *Interne migratie.*
- STATISTIEK VLAANDEREN, 2026. *Vruchtbaarheid.*

Glossaire

Espérance de vie à la naissance

Nombre moyen d'années qu'un groupe de personnes peut s'attendre à vivre, si les conditions de mortalité au moment de leur naissance restaient inchangées.

Mouvement migratoire

Évolution de l'état de la population au cours d'une période qui est due aux seuls effets des migrations (internes et internationales) survenant durant cette période.

Mouvement naturel

Évolution de l'état de la population au cours d'une période donnée sous le seul effet des naissances et décès survenant durant cette période.

Première couronne

Désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture de boulevard Churchill (au sud), les Boulevards militaires (à l'est: Général Jacques, Meiser, Brand Whitlock, August Reyers, Wahis) et les voies de chemin de fer (à l'ouest).

Rapport de masculinité

Nombre d'hommes rapporté au nombre de femmes dans une population particulière. Il s'exprime en nombre d'hommes pour 100 femmes.

Seconde couronne

Le terme seconde couronne désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la moyenne ceinture de boulevard Churchill (au sud), les Boulevards militaires (à l'est: Général Jacques, Meiser, Brand Whitlock, Reyers, Wahis) et les voies de chemin de fer (à l'ouest).

Solde migratoire

Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. On parle de solde migratoire international pour les entrées et les sorties depuis et vers l'étranger, et de solde migratoire interne pour les entrées et les sorties depuis et vers le reste du pays.

Solde naturel

Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Taux (brut)

Rapport entre le nombre d'occurrences d'un événement démographique (naissances, décès, immigrations, émigrations) pour une année donnée et la population moyenne de cette année-là. Les taux sont souvent exprimés pour mille individus.

Notes

1. Il s'agit des naissances enregistrées en Région de Bruxelles-Capitale selon Statbel, dont la mère est domiciliée en RBC. Il ne s'agit donc pas des naissances de facto, qui incluraient toutes les naissances ayant eu lieu dans la Région, y compris celles issues de mères qui ne sont pas domiciliées en RBC.
2. En 2020 et 2021, le nombre d'immigrations en provenance de la Flandre et de la Wallonie avait légèrement diminué.
3. De nombreux Syriens sont arrivés en Belgique en 2015 et sont donc, en 2025, éligibles pour acquérir la nationalité belge. Cela explique probablement aussi la hausse importante du nombre d'acquisitions.

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

COMITÉ DE LECTURE

Aina Astudillo-Fernandez, Xavier Dehaibe, Isaline Wertz

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2026 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.